



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) WASZP CUP HYERES 07/08 Mars 2026 HYERES – COYCH

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (supprimer si non utilisé)
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Les Règles techniques et de sécurité des supports à foils

Ffvoie.frffv/web/fivoile/documents/PE_Regles_Securite_Bateaux_Foils_0715.pdf

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.coych.org. L'ensemble des informations concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site COYCH mentionné ci-dessus et sur le groupe whatsapp dont voici le lien

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave) (supprimer si non utilisé)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la Base Nautique Municipale, l'information sera transmise sur WhatsApp
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est affalé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Heure du 1^{er} signal d'avertissement	Nbre de courses
07/02/2026	13h30	3 à 4 courses
08/02/2026	10h30	3 à 4 courses

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement le dernier jour est fixé à 15h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillons de classe serale pavillon WASZP.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont indiquées au tableau Comité.

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). supprimer si non utilisé

10. MARQUES

10.1 Les marques sont définies dans les annexes Parcours

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

S/O

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrême bâbord

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

S/O

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.(voir annexes Parcours)

14.2 Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, le comité de course positionné en arrivée, enverra un signal sonore, les concurrents auront 10 min pour terminer la course. Les concurrents doivent alors passer la ligne d'arrivée nonobstant le nombre de tours effectués. Le pavillon bleu sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau finit.

14.3. Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.

14.3.1 Les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours.

14.3.2 Les bateaux qui auront effectué 2 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 1 tour.

14.3.3 Les bateaux qui auront effectué 1 tour seront classés devant les bateaux qui auront effectué 0 tour.

14.3.4 Les concurrents n'ayant pas coupé la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés DNF.

Les concurrents n'ayant pas réussi à enrouler au moins une fois la porte/marque au vent seront classés DNF.

Le classement final se fera en comparant les ordres d'arrivée et le nombre de passage au vent.

14.4 La fenêtre d'arrivée (temps limite pour finir après l'arrivée du 1er) sera égale à 10 minutes.

14.5 La ligne d'arrivée sera ouverte 6 minutes après le signal de départ : tout bateau pourra alors faire le choix de ne pas faire le nombre de tours requis et franchir la ligne en mentionnant le nombre de tour qu'il aura effectué.

14.6 Afin de donner une indication aux coureurs, un pavillon jaune sera hissé sur le bateau comité et sur le pointeur au vent avec un signal sonore lorsque le 1er franchira la ligne d'arrivée.

14.7 [DP] Les WASZP ayant fini et n'étant pas ou plus en course, doivent s'écartier de la zone d'arrivée

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour le 1er	Fermeture ligne après le 1er	Temps pour passer marque 1
Construit et Slalom	20mn	30mn	10mn	10mn
Longue distance	50mn	60mn	15mn	30mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Rez-de-chaussée emplacement.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au Rez-de-chaussée de l'espace Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée. (supprimer si non utilisé)

17.5 Article T1 pénalité post course s'appliquera.

18. CLASSEMENT

18.1 une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course, s'il ne court pas

19.3 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter le bras, main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras sera agité poing fermé.

19.4 Si nécessaire un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et embarquer sur le bateau de surveillance.

19.5 Il peut-être demandé au bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course de la façon suivante

Soit à terre ou sur l'eau, par l'envoi du pavillon « V » accompagné de signaux sonores répétitif « demande d'assistance d'urgence demandée ». Tous les entraîneurs, accompagnateurs doivent se mettre à disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions du Comité de course ou du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que les conditions sont revenues gérables, le pavillon « V » sera affalé et fin de situation d'urgence toujours par VHF

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (Modifier si différent) avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par pavillon COYCH.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courrent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'organisation
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux

26. PRIX

Des prix seront distribués conformément à l'avis de Course

27. DECISION DE COURIR (RCV4)

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'OA de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

28. UTILISATION DE DRÔNES :

Le vol de drônes de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres). Voici le lien officiel avec les zones interdites:

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve

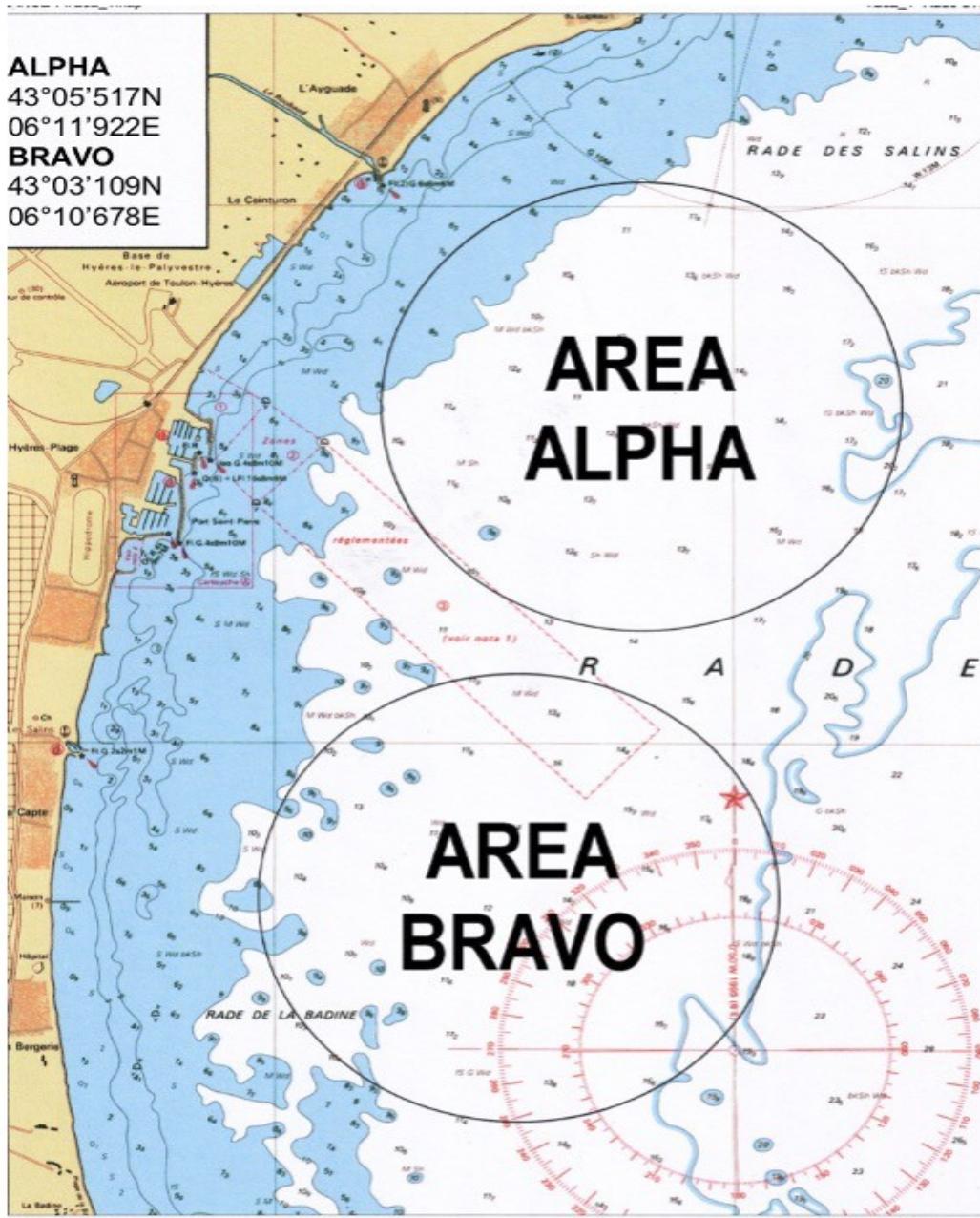
Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean DIAZ

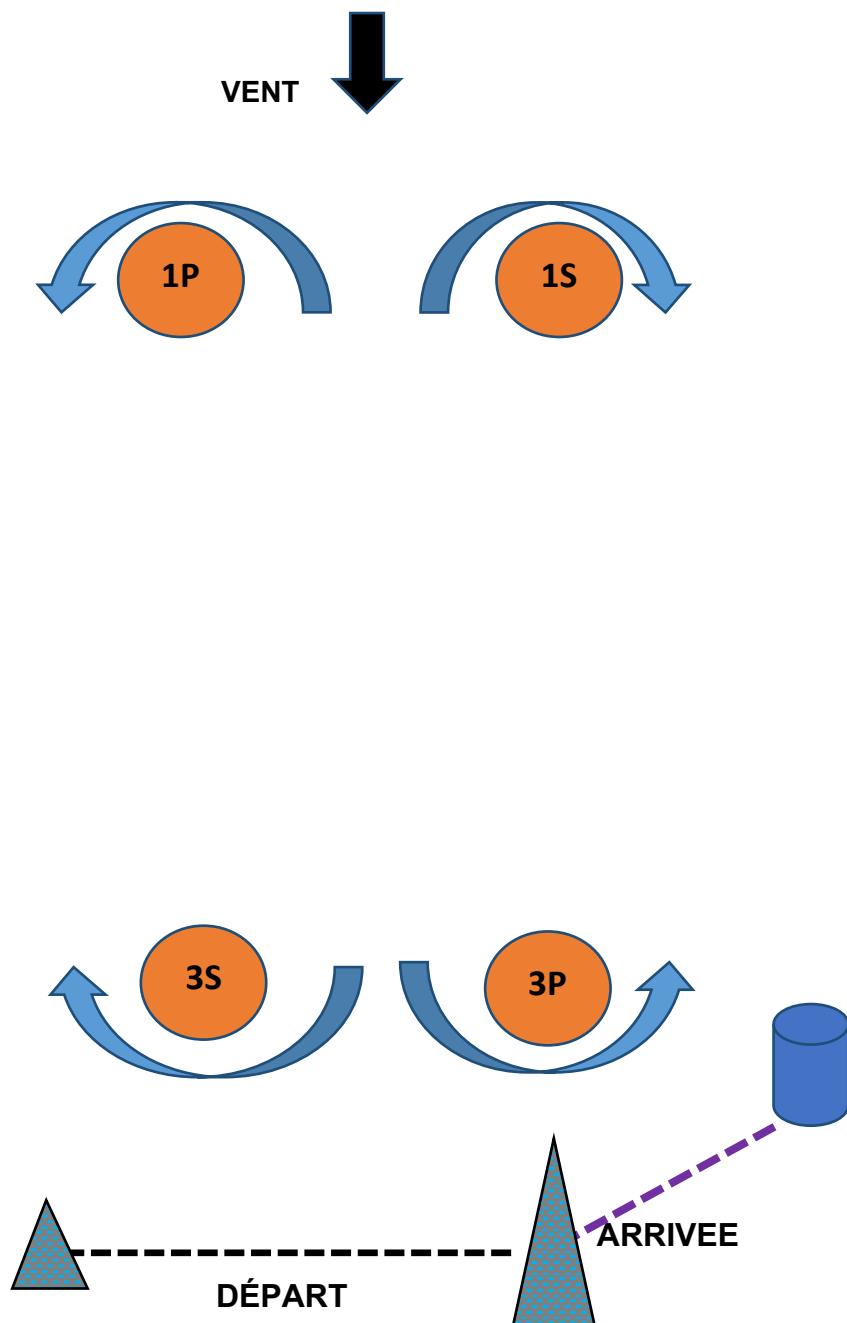
Président du jury : Abel BELLAGUET

ATTENTION : Le dimanche se tient le marché sur le parking en face de la Base Nautique et l'Espace Nautique. Pensez à dégager vos véhicules le samedi soir, sinon fourrière

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS CONSTRUIT



Couleur des marques 1P / 1S / 3S / 3P : Cylindriques Oranges

Couleur de la marque arrivée : Bleue

N°1 (1 tour) : départ – 1P/1S – 3P - Arrivée

N°2 (2 tours) : départ – 1P/1S – 3P/3S – 1P/1S – 3P - Arrivée

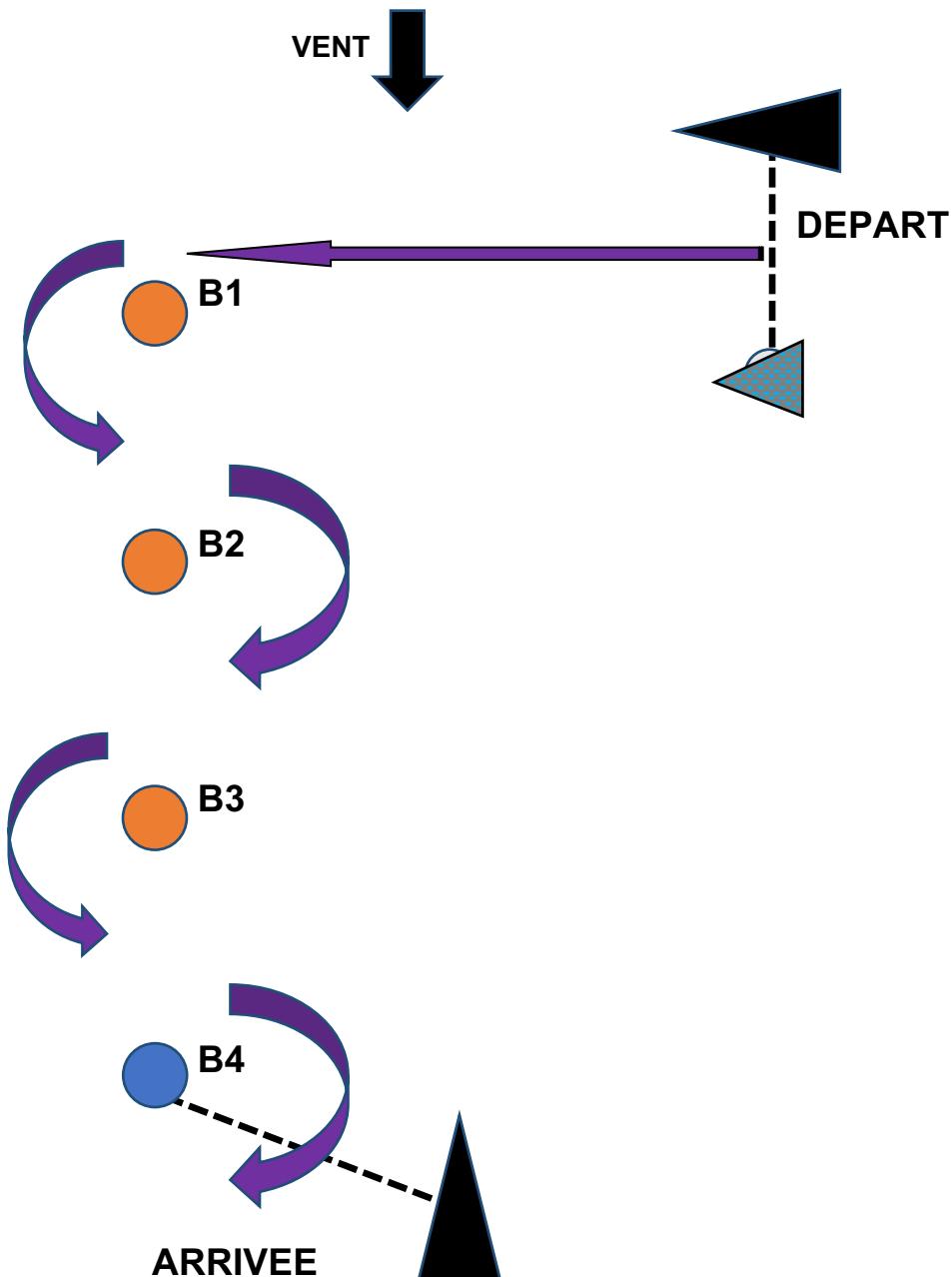
N°3 (3 tours) : départ – 1P/1S – 3P/3S – 1P/1S – 3P/3S – 1P/1S – 3P - Arrivée

ARRIVÉE entre une bouée bleue et le bateau comité.

Le nombre de tours sera affiché sur tableau Comité

ANNEXE PARCOURS SLALOM :

PAVILLON ROUGE



PARCOURS SLALOM :

Couleur des marques B1, B2, B3 : Cylindriques Oranges

Couleur de la marque B4 : Bleue

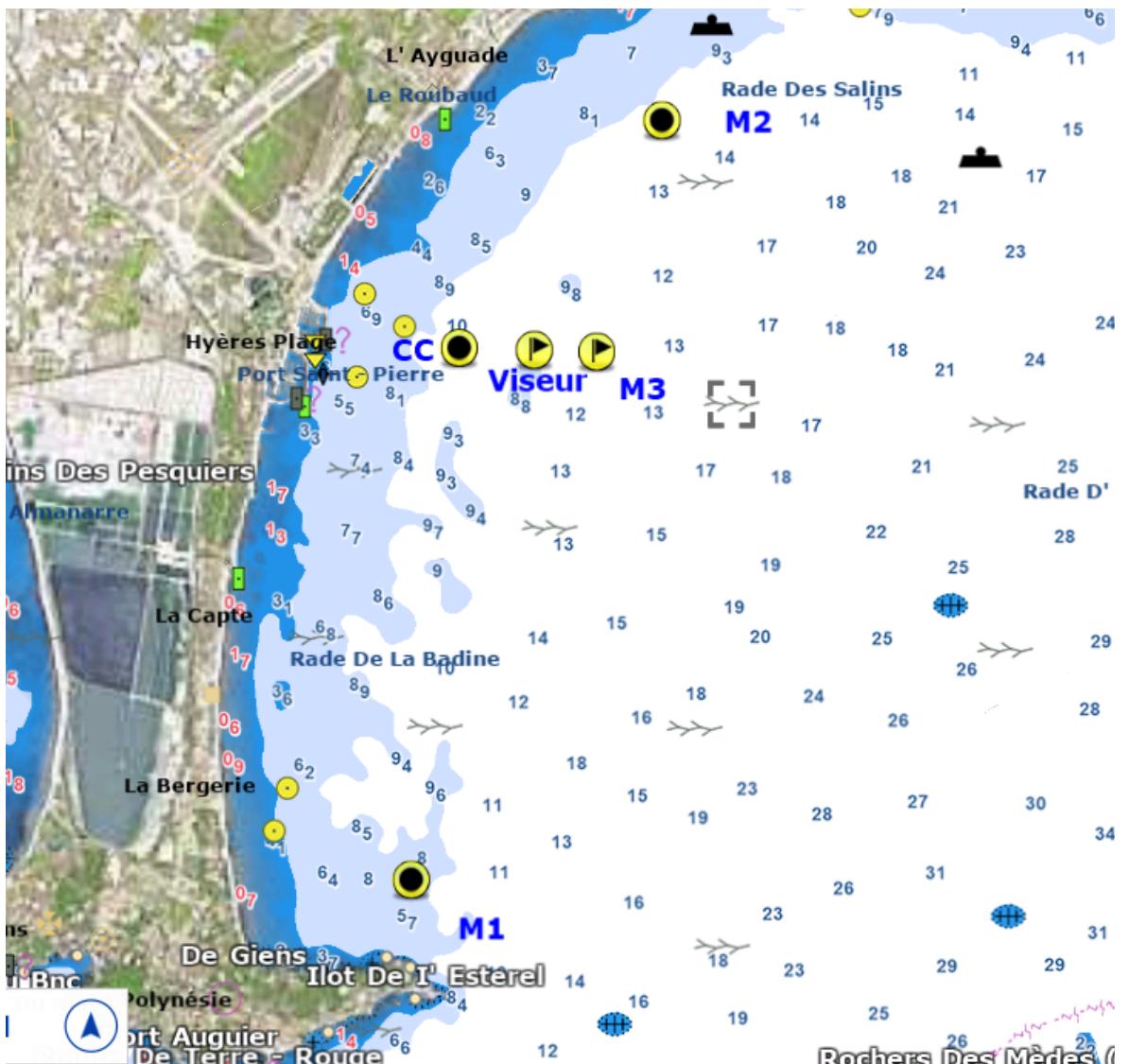
DEPART, B1 à babord, B1/B2, B2/B3, B3/B4,

L'ARRIVEE entre marque B4 et Bateau Arrivée, arborant un pavillon bleu).

Temps de course environ 10mn.

Procédure de Départ en 3mn

ANNEXE LONGUE DISTANCE – 1 tour = 7,5N



Au plus tard à l'envoi du pavillon d'avertissement, le Comité indiquera le côté de contournement des marques,

Pas de Pavillon, marques à laisser à Bâbord,

Pavillon vert, marques à laisser à Tribord.

ainsi que le nombre de tours à effectuer, affiché sur un tableau Cté

Départ entre Cté et Viseur, puis

1 Tour	Départ, M1, Viseur/M3, M2, arrivée entre Cté et Viseur
2 Tours	Départ, M1, Viseur/Cté M2, porte Cté/Viseur, M1, porte Viseur/M3, M2, arrivée entre Cté et Viseur
3 Tours	Départ, M1, porte Viseur/M3 M2, porte Cté/Viseur, M1, porte Viseur/M3 M2, porte Cté/Viseur, M1, porte Viseur/M arrivée entre Cté et Viseur

Pour information : POSITIONS APPROXIMATIVES DES MARQUES

Comité	043°04', 95N	006°10', 50E
M1	043°02', 50N	006°10', 20E
M2	043°06', 00N	006°11', 75E